

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2023-04-11 B RECENSEMENT Nomination des agents recenseur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population doit être réalisé sur la Commune du 18 janvier au 17 février 2023. Lors du dernier conseil municipal d'octobre, il avait été approuvé la nomination des agents recenseur. Depuis, plusieurs personnes ont finalement indiqué ne plus être disponible d'autant qu'il faut être présents en amont à diverses formations, et que les missions débiteront réellement le 5 janvier 2024.

Afin de préparer cette opération, il convient de désigner les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

DESIGNE en qualité d'agents recenseurs :

Justine PELLATON

Pierre GOUEGOUX

Julien LEGOFF

Gilbert AUROUX

Jacqueline AUROUX

Stéphane KOZA

Arlette LEBOURG

DECIDE qu'un contrat de travail pourra être signé avec les agents recenseurs qui ne sont pas agents communaux, pour une période du 5 janvier au 20 février 2024 à temps plein, et que ces personnes percevront une rémunération fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, le 04 Décembre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGÈRE
019-21913603-20231206-2023-05-11-B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023